

**FICHE SIGNALÉTIQUE****SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT****Identificateur du produit :** 0595– ProLink EcoPro Cream Cleanser**Utilisation du produit :** Crème lotion abrasif**Numéros de codes du produit :** EP070 (69910)**Catégories SIMDUT :** D2B**Numéro de FS :** 0595**Nom et adresse du fournisseur :**

ProLink Canada

Box 67082, 421 Richmond Road

Ottawa, ON K2A 4E4

(613) 722-0798

Nom et adresse du fabricant :

Se reporter au fournisseur.

N° de téléphone d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666**SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX**

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>orale/rat</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>peau/lapin</u>	<u>CL₅₀</u> <u>ppm</u> <u>inh./rat</u>
Sulfonate de dodecylbenzene de sodium	27176-87-0	3-7	1000-3000	n/d	n/d
Ethoxylé alcool	68439-46-3	1-5	1260	1330	n/d

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ

Voies d'entrée : Ingestion, inhalation, contact oculaire, contact cutané.**Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :***Inhalation :* Fortement irritant aux yeux, nez, gorge et poumons. La concentration élevée des vapeurs causera l'irritation, ou s'inhalé comme brume.*Contact cutané :* Dangereux en cas de contact cutané. Peut être corrosif.*Contact oculaire :* Le contact peut avoir comme conséquence des dommages de tissu.*Ingestion :* Nocif si avalé.**Effets de l'exposition à long terme (chronique) :** Se reporter à la section 11.**Autres dangers importants :** Aucun rapporté.**SECTION 4 — PREMIERS SOINS****Inhalation :** Transporter la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.**Contact cutané :** Rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.**Contact oculaire :** Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes.**Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Donner plusieurs verres d'eau. Ne rien faire avaler une victime qui est sans connaissance ou qui a des convulsions.**SECTION 5 — MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE****Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité :** Ininflammable**Point d'éclair (méthode) :** s/o**Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) :** s/o**Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) :** s/o

Données d'explosibilité : *Sensibilité aux chocs* : Insensible *Sensibilité aux décharges électrostatiques* : Insensible
Propriétés oxydantes : Aucune
Température d'auto-inflammation : Aucune
Moyen d'extinction adéquat : Approprié aux produits en combustion dans les environs.
Équipement/Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies : s/o
Produits de combustion dangereux : s/o

SECTION 6 — REJETS ACCIDENTELS

Protection personnelle : Porter un équipement de protection individuelle adéquat.
Précautions environnementales : Aucune précaution spéciale n'est requise.
Marche à suivre/Nettoyage en cas de déversement : Récupérer et réutiliser le plus de produit possible.
Matières interdites : Aucune connue.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié, y compris des gants en caoutchouc.
Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).
Matériaux d'emballage spéciaux : n/d

SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique devrait être suffisante.
Protection respiratoire : Normalement pas nécessaire.
Gants de protection : Caoutchouc
Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les produits chimiques.
Autre matériel de protection : Selon les normes dans les lieux de travail.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur : Liquide opaque, vert, visqueux avec l'odeur douce
Seuil de l'odeur : n/d
pH : 8,0-9,0
Point d'ébullition : n/d
Point de fusion/congélation : n/d
Pression de vapeur : n/d
Solubilité dans l'eau : Très soluble
Coefficient de partage huile/eau : Pratiquement zéro
Densité ou densité relative (eau = 1) : 1,20-1,30
Densité de vapeur : s/o
Composés organiques volatils (COV) : s/o
Viscosité : 3000 cps MIN (#3, 12 tr 22°C)
Taux d'évaporation : n/d
% de matières volatiles selon le poids : n/d

SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité : Normalement stable.
Conditions à éviter : Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
Matières à éviter : Acides forts et métaux réactifs
Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ : Non déterminée pour le produit. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

CL₅₀ : Non déterminée pour le produit. Voir section 2 pour les valeurs des ingrédients.

Limites d'exposition : ACGIH-TLV : Non déterminée pour le produit.

Cancérogénicité : Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, du NTP et de l'OSHA.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : Il n'existe aucune information relative à la tératogénicité, la toxicité pour la reproduction ou la mutagénicité du produit pour les personnes ou les animaux.

Sensibilisation à la matière : Aucune rapportée.

Maladies aggravées par l'exposition : Les maladies cutanées

Matières synergiques : Aucune connue.

SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucune connue

SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination : Réutiliser la matière si possible.

Méthodes d'élimination : Observer les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 — RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Appellation réglementaire : TMD – non réglementé

Note : L'appellation réglementaire est fournie à titre de renseignement seulement. Elle ne tient pas compte des dimensions de l'emballage, des modes de transport et des autres circonstances particulières. Les règlements appropriés devraient être cités comme référence. La manutention et le transport des matières/marchandises dangereuses doivent être effectués par un personnel qualifié seulement.

SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Renseignements SIMDUT : D2B

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

SECTION 16 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée pour : Pro-Link Canada

N° de téléphone : (613) 722-0798

Date de préparation : Le 25 août 2014

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2001.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
4. Fiches signalétiques de fournisseurs des matières brutes.
5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.

s/o Sans objet

n/d Non disponible